

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-1051/PR/ONED portant approbation des comptes financiers de l'exercice 1988.

n° 89-1051/PR/ONED

Ministère
Ministère de l'industrie et du développement industriel

Date de publication
16 septembre 1989

Numéro JO
n° 17 du 16/09/1989

Date du numéro
16 septembre 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-007 du 30 JUIN 1977

VU le décret n°87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du Gouvernement

VU la loi n°27/AN/83 1ère L du 3/2/1983 portant création de l'Office National des Eaux

VU le décret n°83-015/PR/MI du 23 février 1983 portant statut de l'Office National des Eaux

VU la délibération n°13/89 du Conseil d'Administration en sa séance du 12 juillet 1989

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 août 1989.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Produits 1 552 186 698 Charges et pertes 1 434 747 458 d'ou un résultat d'exploitation 117 439 240 Impôt 28 335 392 résultat net 89 103 848

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement P.Intérim
BARKAT GOURAD HAMADOU